

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/  
l'entreprise**

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: Epifanes Poly-uréthane Vernis Brillant Comp. A
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- Catégorie du procédé PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
- Catégorie de rejet dans l'environnement ERC2 Formulation de préparations
- Emploi de la substance / de la préparation  
Voir notre fiche technique pour l'application de ce produit.  
Base d'un vernis brillant bi-composants
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:  
W.Heeren & Zoon bv.  
P.O. box 166  
1430 AD Aalsmeer  
Netherlands  
tel.+31 297-360366  
fax +31 297-342078  
email: info@epifanes.nl
- Service chargé des renseignements: research & development
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:  
W.Heeren & Zoon bv. tel: +31 297 360678, E-mail: r&d@epifanes.nl  
Horaires d'ouverture: en semaine 08:00-17:00!  
France Centres Antipoison et de Toxicovigilance 24 heures sur 24-7 jours sur 7;  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0800 59 59 59  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE: 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 22 50 50  
PARIS: 01 40 05 48 48  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47  
Belgium Centres Antipoison et de Toxicovigilance 070 245 245.  
Uniquement destiné à informer les professionnels intoxication aiguë!  
Zie rubriek Fabrikant/leverancier

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3                    H226    Liquide et vapeurs inflammables.

Aquatic Chronic 3    H412    Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Nom du produit: Epifanes Poly-uréthane Vernis Brillant Comp. A

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS02

· Mention d'avertissement Attention

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires: Pour un usage professionnel uniquement.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description:

Mélange de résines.

Mélange de solvants avec des additifs

· Composants dangereux:

CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226	25-50%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	10-25%

(suite page 3)

Nom du produit: Epifanes Poly-uréthane Vernis Brillant Comp. A

(suite de la page 2)

CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 Reg.nr.: 01-2119457290-43	butanone ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	2,5-10%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Numéro index: 601-023-00-4 Reg.nr.: 01-2119489370-35	éthylbenzène ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Acute Tox. 4, H332	≤ 2,5%
ELINCS: 400-830-7 Numéro index: 607-176-00-3 Reg.nr.: 01-2119396032-43	Mélange de alpha-3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-omega-hydroxypoly(oxyéthylène) et alpha-3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-omega-3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène) ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Skin Sens. 1, H317	≤1%
CAS: 41556-26-7 EINECS: 255-437-1 Reg.nr.: 01-2119491304-40	bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl)sebacaat ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 ⚠ Skin Sens. 1, H317	≤1%
CAS: 82919-37-7 EINECS: 280-060-7 Reg.nr.: niet van toepassing	methyl-1,2,3,6,6-pentaméthyl-4-piperidylsebacaat ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 ⚠ Skin Sens. 1, H317	<0,3%

## Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- 4.1 Description des premiers secours
- Après inhalation:  
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux:  
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Recourir à un traitement médical.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: CO<sub>2</sub>, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:  
Eau

(suite page 4)

Nom du produit: Epifanes Poly-uréthane Vernis Brillant Comp. A

(suite de la page 3)

- Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Porter un vêtement de protection totale.

\* **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Veiller à une aération suffisante.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

\* **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- Préventions des incendies et des explosions:  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
  - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:  
Ne conserver que dans le fût d'origine.
  - Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
  - Autres indications sur les conditions de stockage:  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

\* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:  
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

Nom du produit: Epifanes Poly-uréthane Vernis Brillant Comp. A

(suite de la page 4)

## · 8.1 Paramètres de contrôle

## · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Inhalatoire	(Tgg)time weighted average 8 hours / Exposure time	550 mg/m <sup>3</sup> (Algemene bevolking/ General population)
-------------	--	--

1330-20-7 xylène

Inhalatoire	(Tgg)time weighted average 15 min. / Exposure time	442 mg/m <sup>3</sup> (Algemene bevolking/ General population)
	(Tgg)time weighted average 8 hours / Exposure time	210 mg/m <sup>3</sup> (Algemene bevolking/ General population)

78-93-3 butanone

Inhalatoire	(Tgg)time weighted average 15 min. / Exposure time	900 mg/m <sup>3</sup> (Algemene bevolking/ General population)
	(Tgg)time weighted average 8 hours / Exposure time	590 mg/m <sup>3</sup> (Algemene bevolking/ General population)

100-41-4 éthylbenzène

Inhalatoire	(Tgg)time weighted average 15 min. / Exposure time	430 mg/m <sup>3</sup> (Algemene bevolking/ General population)
	(Tgg)time weighted average 8 hours / Exposure time	215 mg/m <sup>3</sup> (Algemene bevolking/ General population)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME	Valeur momentanée: 550 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée
-----	---

1330-20-7 xylène

VME	Valeur momentanée: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée
-----	---

(suite page 6)

Nom du produit: Epifanes Poly-uréthane Vernis Brillant Comp. A

(suite de la page 5)

78-93-3 butanone

VME	Valeur momentanée: 900 mg/m <sup>3</sup> , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm risque de pénétration percutanée
-----	--

100-41-4 éthylbenzène

VME	Valeur momentanée: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 88,4 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm risque de pénétration percutanée
-----	--

· DNEL

1330-20-7 xylène

Dermique	Long-term - local effects, worker	180 --- (Werker/Worker)
Inhalatoire	Acute - systemic effects, worker	289 mg/m <sup>3</sup> (Werker/Worker)
	Acute-local effects, worker	289 mg/m <sup>3</sup> (Werker/Worker)
	Long-term - local effects, worker	77 mg/m <sup>3</sup> (Werker/Worker)

· PNEC

1330-20-7 xylène

Aquatic compartment - freshwater	0,327 mg/L (not specified)
Aquatic compartment - marine water	0,327 mg/L (not specified)
Aquatic compartment - sediment in freshwater	12,46 mg/kg sed dw (not specified)
Aquatic compartment - sediment in marine water	12,46 mg/kg sed dw (not specified)
Aquatic compartment - water, intermittent releases	0,327 mg/L (not specified)
Sewage treatment plant	6,58 mg/L (not specified)
Terrestrial compartment - soil	2,31 mg/kg dw (not specified)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre AX

· Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances,

(suite page 7)

Nom du produit: Epifanes Poly-uréthane Vernis Brillant Comp. A

(suite de la page 6)

la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:  
Le caoutchouc butyle, gants épaisseur de 0,7 mm, > 480 min Temps de percée / perméation selon la norme EN374.
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:  
Recommandé: au moins indice de protection 2, correspondant > 30 minutes de temps de perméabilité / perméation selon EN 374)  
le caoutchouc chloroprène (CR) - 0,5 mm d'épaisseur  
caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm d'épaisseur
- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales.
- Aspect:
 

Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- valeur du pH: Non déterminé.
- Changement d'état
 

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	146 °C
- Point d'éclair 42 °C
- Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.
- Température d'inflammation: 315 °C
- Température de décomposition: Non déterminé.
- Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Limites d'explosion:
 

Inférieure:	1,1 Vol %
Supérieure:	10,8 Vol %
- Pression de vapeur à 20 °C: 6,7 hPa
- Densité à 20 °C: 1,07 g/cm<sup>3</sup>
- Densité relative. Non déterminé.
- Densité de vapeur. Non déterminé.

(suite page 8)

Nom du produit: Epifanes Poly-uréthane Vernis Brillant Comp. A

(suite de la page 7)

· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité: Dynamique: Cinématique à 20 °C:	Non déterminé. 40 s (ISO 4 mm)
· Teneur en solvants: Solvants organiques: VOC:	66,0 % 66,0 % 705,7 g/l / 5,89 lb/gl
Teneur en substances solides:	39,3 % (VB% 1h150 C)
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:  
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:  
Pas de produits de décomposition dangereux connus

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	LD50	8532 mg/kg bw (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	35,7 mg/l (rat)
1330-20-7 xylène		
Oral	LD50	4300 mg/kg bw (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg bw (lapin)
78-93-3 butanone		
Oral	LD50	3300 mg/kg bw (rat)
Dermique	LD50	5000 mg/kg bw (lapin)
100-41-4 éthylbenzène		
Oral	LD50	3500 mg/kg bw (rat)
Dermique	LD50	17800 mg/kg bw (lapin)

(suite page 9)

Nom du produit: Epifanes Poly-uréthane Vernis Brillant Comp. A

(suite de la page 8)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

EC50 408-500 mg/l (daphnia magna) (48 uur/hour)

IC 50 >1000 mg/l (Algae, Growth inhibition test) (72 uur/hour)

LC50 100-180 mg/l (Fish Acute Toxicity Study) (96 uur/hour)

1330-20-7 xylène

EC50 1 mg/l (daphnia magna) (48 uur/hour)

LC50 13,5-2,6 mg/l (Fish Acute Toxicity Study) (96 uur/hour)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

1330-20-7 xylène

Log Kow 3 (not specified)

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques:

· Remarque: Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 10)

Nom du produit: Epifanes Poly-uréthane Vernis Brillant Comp. A

(suite de la page 9)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- 14.1 Numéro ONU
- ADR, IMDG, IATA UN1263
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR 1263 PEINTURES (pas visqueux)
- IMDG, IATA PAINT

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
- Étiquette 3

- IMDG, IATA



- Class 3 Liquides inflammables.
- Label 3

- 14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA III

(suite page 11)

Nom du produit: Epifanes Poly-uréthane Vernis Brillant Comp. A

(suite de la page 10)

- 14.5 Dangers pour l'environnement:
- Marine Pollutant: Non

---

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.
- Indice Kemler: 30
- No EMS: F-E, S-E

---

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

---

- Indications complémentaires de transport:

---

- ADR
- Quantités limitées (LQ) 5L
- Quantités exceptées (EQ) Code: E1  
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml  
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
- Catégorie de transport 3
- Code de restriction en tunnels D/E

---

- IMDG
- Limited quantities (LQ) 5L
- Excepted quantities (EQ) Code: E1  
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml  
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

---

- "Règlement type" de l'ONU: UN1263, PEINTURES (pas visqueux), 3, III

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
  - Directive 2012/18/UE
  - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
  - Prescriptions nationales:
  - Directives techniques air:
- | Classe | Part en % |
|--------|-----------|
| NK     | 50-100    |
- Classe de pollution des eaux:
  - Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
  - 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
  - Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 12)

Nom du produit: Epifanes Poly-uréthane Vernis Brillant Comp. A

(suite de la page 11)

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

## · Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

## · \* Données modifiées par rapport à la version précédente